

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>Commune de MONTCARRA Arrondissement de LA TOUR DU PIN</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 15</p> <p>Présents : 12 Procuration : 3 Votant : 15</p> <p>Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p align="center">REGISTRE DES DELIBETATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p align="center">N° 17-2023 : Désignation des délégués du conseil municipal et suppléants pour l'élection des sénateurs.</p> <p>L'an deux mille vingt-deux, le 9 juin à 18 heures 30, le conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de David EMERAUD, Maire.</p> <p>Etaient présents : BAYET Céline, BEGEL Olivier, BINSSE Guy, DOUCHET Christophe, MANCEAU Antoine, MARCE Antoine, MICHAUD Murièle, PENET Sacha, PERRISSEZ Joël, PETITPIERRE Yves, SIGNOL Virginie</p> <p>Étaient excusés : CURT Alexis, DI RAFFAELE THUILLIER Béatrice, RIVOIRE Christine</p> <p>Procurations données : 3- CURT Alexis, DI RAFFAELE THUILLIER Béatrice, RIVOIRE Christine</p> <p>Virginie SIGNOL a été nommée secrétaire de séance.</p>
--	---

Vu le décret N° 2023-257 du 06 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire préfectorale, Mr le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres les plus jeunes, il s'agit de Mrs BINSSE, PERRISSEZ, MARCE et PENET. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Election des délégués

Les candidatures enregistrées :

Mr le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivant :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mr Christophe DOUCHET : 15
- Mr Antoine MANCEAU : 13
- Mr David EMERAUD : 12

Ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

Election des délégués suppléants :

Les candidatures enregistrées :

Mr le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivant :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme Murièle MICHAUD : 15
- Mme Virginie SIGNOL : 15
- Mr Joël PERRISSEZ : 12

Ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus désignés.

David EMERAUD, Maire

